Il cumule, d'ailleurs, les records de durée pour tous les mandats électifs. Maire de la Verrerie depuis 1857, il est conseiller général du canton de Mortagne-sur-Sèvre (Vendée) depuis 1864.

Malgré, la figure colorée, les cheveux plutôt gris qui blancs, la démarche alerte, M. Bourgeois paraît à peine 60 ans. Or, il est né le 6 mars 1827, ce qui en fait 77 bien sonnés.

Ajoutons que M. Paul Bourgeois est aimable, poli, spirituel comme au bon vieux temps. C'est enfin un médecin distingué.

Chambre des députés

Tout vient à point à qui sait attendre, semble dire M. Bourgeois (Vendée), en traversant de son pas alerte la salle des Pas-Perdus, pour aller prendre place, au qualité de doyen d'âge, au fauteuil présidentiel. Il porte à la boutonnière la rosette de commandeur de Saint-Grégoire le Grand.

A peine est-il monté au fauteuil que son collègue, M. de Baudry d'Asson, l'y suit pour lui remettre un superbe bouquet de mimosa.

Le digne président d'âge, qui, pour la trente-quatrième ou trente-cinquième fois, assiste à l'inauguration annuelle des travaux parlementaires, est entouré des six plus jeunes membres de l'assemblée, appelés à remplir les fonctions de secrétaires.

Ce sont MM. Stanislas de Castellane, Pierre Dupuy, Dutreil, Zévaès, Buyat, Raimbaud.

Le président déclare ouverte la session ordinaire de 1905 et prononce l'allocution suivante:

Discours de M. Paul Bourgeois

Messieurs,

Trois de nos honorables collègues, mon confrère, le Dr Tarigny, M. Bischoffsheim et M. le colonel Aclima, inscrits avant moi au tableau des doyens des députés, sont aujourd'hui dans l'impossibilité, pour raisons de santé, de présider cette séance. Votre doyen d'âge infirmaire leur adresse, en notre nom à tous, les vœux sympathiques que nous formons pour le prompt rétablissement de leur santé. (Très bien!)

Mes chers collègues,

Une Chambre républicaine, radicale..... socialiste, présidée par un Vendéen, un Vendéen resté royaliste, vous le reconnaîtrez, la chose n'est pas banale. (Appl. et rires.)

Il est vrai que cet honneur, j'ai hâte de le dire, je le dois exclusivement au privilège peu envié de l'âge; je n'aurai pas le mauvais goût de l'oublier.

Mon émotion serait grande, en ce moment, si je ne savais que cette Chambre est, avant tout, une Chambre française et qu'en France, à Paris, comme à Sparte autrefois et à Rome, on a conservé précisément la tradition du respect des anciens. (Très bien! très bien!)

Deux cette Chambre française, et c'est bien là une qualité française, on n'a jamais refusé mon plus son estime aux hommes de cœur, restés fidèles loyalement à leurs principes, à leur passé, et qui par cela même sont les premiers à respecter les croyances et les principes de leurs adversaires. (Appl. unanimes.)

A la fin de chaque année, on examine d'habitude son livre de comptes: on supputé ses profits et pertes; et en un mot, on dresse son bilan. Mes chers collègues, votre doyen y avait tout d'abord pensé. Il avait songé à faire l'inventaire détaillé de cette année qui vient de fuir..... Puis, instinctivement, il a reculé devant la tâche..... Oui, bien des fois, bien des actes, bien des mesures de rigueur, de violence, ont agité, troublé notre pauvre pays, attristé les croyants et les amis de nos libertés privées et publiques, inquiété nos finances.

Mais j'aurais refusé de monter à ce fauteuil s'il m'était fallu évoquer longuement ici ce douloureux passé et surtout traduire nos tristesses par des paroles de haine et de colère! (Très bien! sur de nombreux bancs.)

Au Jour de l'An, près du berceau enguirlandé de nouveau-né, c'est avec des sentiments joyeux, c'est le sourire aux lèvres et la main largement tendue que l'on s'aborde. C'est la trêve non seulement légendaire des confiseurs, mais bien la trêve générale des partis et, ce qui paraît plus problématique, la trêve parlementaire! Ce jour-là, dans la famille, quand l'aïeul reçoit ses petits-enfants, il leur ouvre affectueusement ses bras, et si à ses souhaits, à ses conseils paternels se mêlent discrètement quelques remontrances, ces remontrances sont si douces qu'on dirait encore des caresses. (Appl.)

Voilà mon rôle de doyen et de bon camarade: je le garde... (Appl. répétés.)

Vieux député, vieux parlementaire, je ne suis jamais entré dans notre grande salle des conférences, à côté, sans être frappé, impressionné par la vue de deux images bien saisissantes:

A droite, une statue entourée, auréolée de drapeaux français de toutes les époques, la statue du bon roi populaire Henri IV. Sur le socle ces mots gravés:

La violente amour que je porte à mes sujets m'a fait trouver tout facile et honorable.

Dans ma longue et modeste vie parlementaire, je crois n'avoir jamais totalement oublié que si j'étais le député de la Vendée, j'étais aussi et toujours le député de la France et j'ose dire sans hésitation et sans crainte: La violente amour que j'ai pour mon pays m'a rendu tout facile et honorable..... La France nous reste et c'est à elle que doivent aller toute notre affection, toutes nos préférences, tous nos respects..... (Appl.)

Puis, dans la même salle, bien en vue, tent près de cette bonne et vaste cheminée si connue, si appréciée des anciens et des frileux comme moi (Sourires), un grand et splendide tableau dû au pinceau de l'un de nos meilleurs maîtres. Des hommes enchaînés... Des femmes, des enfants qui pleurent et tendent les bras dans une dernière prière, dans un suprême adieu... Un cavalier, en avant, montre dans le lointain, à travers la nuit sombre, un point à peine perceptible... C'est l'exil, la mort peut-être!

Ah! l'exil est impie! Ah! s'exiler personne!

La voix de notre grand poète national s'est trop souvent perdue dans l'ombre, dans la nuit de l'indifférence, les colères inconscientes des foules!...

Messieurs, vous avez tous la, comme moi, sans doute, un bien beau livre écrit par un de nos meilleurs écrivains, l'un des jeunes de l'Académie, la *Terre qui meurt*.

Avec quelle douce mélancolie, quel serrement de cœur on assista à la maladie, au dépérissement, à l'étiolement, à la mort enfin de cette vigne qu'avaient plantée les ancêtres et que depuis de longues années on avait entourée de tant de soins..... C'est fini! bien fini! Elle est morte!.... Seul, le vieux père, le chef de la famille n'a pas perdu tout espoir d'un retour de la sève et de la renaissance de la pauvre malade.....

Mes chers collègues, malgré les épreuves, les douleurs et les illusions cruellement envolées, mon cœur resté jeune ne se fera jamais aux défaillances, ni aux lâchetés ou abandons. L'arbre sacré de la liberté, de la vraie liberté a pu souffrir; des mains coupables ont pu en découronner la tête verdoyante et pratiquer des mutilations impies parmi ses rameaux touffus! Rassurons-nous: l'arbre est vivace; il tiendra bon; ses racines puissantes fortement rivées au vieux sol national y boivent toujours la sève nourricière du patriotisme et de l'honneur; sa tête vaillante dressée vers le ciel y puisera un jour les éléments d'une nouvelle et brillante frondaison. (Appl.)

Ah! mes chers collègues, au lieu de chercher toujours ce qui nous divise, pourquoi ne chercherions-nous pas un peu plus ce qui doit nous rapprocher?

Cette pensée d'apaisement, de groupement n'est-elle pas toute naturelle, tout indiquée, à l'aurore de cette nouvelle année?

Nos pères, dans leur foi ardente et bien française, avaient su trouver une formule de vœux naïve et touchante: « Une bonne année et le *paradis* à la fin de vos jours! » Eh bien, mes chers collègues, à vous tous, soit! une bonne année!

Quant au *paradis sur la terre*, j'avoue humblement qu'à mon âge, après mes longs jours parlementaires surtout, je ne crois plus guère au *paradis sur la terre*. (Sourires.) Il est plus sage, plus réconfortant, à tout âge, surtout au crépuscule de la vie, de chercher ailleurs, d'espérer ailleurs ce paradis rêvé, poursuivi toujours si obstinément comme une terre promise qui se dérobe sans cesse! (Vifs appl.)

Je termine, mes chers collègues, cette simple et trop longue conversation-fleuve, permise à un doyen d'âge, par un souhait: que les hommes de bon sens, de cœur, de bon jugement, ici comme ailleurs, ici plus qu'ailleurs finissent par s'écouter, se comprendre, s'unir, en face des misères, des souffrances des déshérités de la vie et des orages qui grondent dans le monde entier.

Voilà le *paradis sur la terre* que vous souhaite aujourd'hui votre doyen! (Appl. sur de nombreux bancs.)

Et que Dieu protège la France.

Mr de Baudry d'Asson. — Vive le président catholique et royaliste!

A bas la République persécutrice!

Vive la France!

Vive le roi! (Appl. à droite.)

On tire ensuite au sort les noms des scrutateurs chargés de dépouiller les votes.

L'ordre du jour appelle le scrutin pour l'élection du président définitif.

Divers membres à droite et au centre demandent que ce scrutin ait lieu à la tribune par appel nominal; cette proposition mise aux voix est adoptée.

Le scrutin est ouvert de 3 à 4 heures.

Pendant le dépouillement du scrutin, on procède au vote pour l'élection des quatre vice-présidents.

Triomphe de M. Doumer

Ce vote terminé, le président annonce le résultat du précédent scrutin:

Nombre de votants: 511.
Bulletins blancs ou nuls: 4.
Suffrages exprimés: 507.
Majorité absolue: 254.
M. Doumer a obtenu 265 voix.
M. Brisson a obtenu 240 voix.

M. Doumer ayant obtenu la majorité des suffrages, je le proclame président définitif de la Chambre des députés pour 1905. (Appl. sur divers bancs.)

On procède maintenant à la nomination des huit secrétaires.

Une lettre de MM. Labrun, François Carnot, Fernand David, Chambon, Lanraine et Couyba, secrétaires sortants, lue par le président, annonce qu'ils ne briguent pas de nouveau ces fonctions.

ÉCHOS PARLEMENTAIRES

DANS LES COULOIRS

La nouvelle du succès de M. Doumer a causé dans les couloirs une émotion indescriptible. Depuis les jours fameux du Panama, le salon de la Paix n'avait pas présenté une pareille animation.

On discute les résultats avec passion, avec violence.

Est-il nécessaire de dire que les ministériels sont consternés?

— C'est une trahison, hurle M. Ronanet.

Il faut que la majorité se ressaisisse, autrement la République est perdue.

M. Maujan pleure d'un œil et rit de l'autre.

M. Lafferre se sauve dans les couloirs intérieurs.

M. Rabier déclare que la République est en danger. Ou lui rit au nez.

L'impression unanime parmi les députés de l'opposition est que cette journée sera décisive.

Le règne du « bloc » est fini; terminé aussi le règne de M. Combes.

Il sera renversé à la première occasion.

Comme le fait remarquer avec raison M. Ribot, c'est un échec personnel pour le président du Conseil beaucoup plus que pour M. Brisson.

Nul n'ignore la haine que M. Combes porte à M. Doumer.

On connaît aussi les moyens scandaleux qu'il a employés pour essayer de faire triompher le candidature de M. Brisson.

Menaces, promesses, racolage des absents et des malades, rien n'a été négligé par les agents du ministère de l'Intérieur.

L'élection de M. Doumer à la présidence de la Chambre venant après celle de l'amiral Bienaimé comme député du IIe arrondissement est bien, suivant le mot de M. Renault-Morlière, président du groupe des républicains progressistes, un nouveau 9 thermidor.

Ajoutons enfin que M. Combes a mandé pour ce soir au ministère de l'Intérieur un certain nombre de ses amis politiques parmi lesquels MM. Bienvenu-Martin, Jaurès, Lafferre, etc.

M. Sarrien, dit-on, ne figure pas au nombre de ces conseillers.

SÉNAT

Séance du mardi 10 janvier

La séance est présidée par le doyen d'âge, M. Fayard.

Le président prononce le discours d'usage, entouré des plus jeunes sénateurs: MM. Brager de la Villemoysan, Gérard, Chatelyn, Sauvan, Poincaré et Potier.

Le président salue, aux applaudissements unanimes du Sénat, la mémoire de M. Wallon.

Il rappelle que le Sénat aura à étudier plusieurs réformes importantes: la loi militaire, l'impôt sur le revenu et les retraites ouvrières. Il ne dit mot de la séparation des Eglises et de l'Etat.

Il termine en souhaitant la fin prochaine de la guerre russo-japonaise.

La séance est ensuite levée et renvoyée à jeudi pour l'élection du président.

La suppression de l'honneur

M. Jules Auffray vient d'adresser à M. Berteaux, ministre de la Guerre, la lettre suivante:

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur de vous informer qu'à l'occasion du budget de la Guerre, et soit dans la discussion générale, soit sous tel chapitre qu'il vous conviendra de m'indiquer, j'ai l'intention de vous poser deux questions:

L'une sur la suppression de plusieurs paragraphes dans les préliminaires du nouveau règlement sur les exercices et les manœuvres de la cavalerie, modifié le 2 septembre 1904:

L'autre sur les modifications apportées au programme d'admission à l'Ecole spéciale militaire (Saint-Cyr) pour 1905.

La suppression et les modifications que je signale ne peuvent point, suivant moi, être opérées sans atteindre gravement l'esprit militaire ni affaiblir l'instruction technique de nos futurs officiers, et je serais heureux que vos explications que je provoque vinssent rassurer mon patriotisme alarmé.

Agréez, Monsieur le ministre, l'assurance de ma haute considération.

JULES AUFFRAY.

LES INSTITUTEURS CONTRE M. CHAUMIE POUR M. THALAMAS

Nous avons parlé récemment de la mesure prise contre M. Guérin, instituteur-adjoint à Liverdun.

Le ministre de l'Instruction publique a déplacé et envoyé au fond des Vosges M. Guérin, parce que l'Amicale nancéenne, dont il fait partie, avait voté une adresse de sympathie à M. Thalamas, à l'occasion de son déplacement.

M. Ferdinand Buisson a demandé à interpeller le ministre de l'Instruction publique sur sa décision à l'égard de M. Guérin.

LA MORT DE LOUISE MICHEL

Louise Michel est morte hier soir, lundi, à 10 heures, à Marseille. Elle avait 72 ans.

Elle prit une part très active à la Commune, et fut condamnée à la déportation dans une enceinte fortifiée. Elle ne rentra de Nouméa que lorsque fut votée l'amnistie générale de ses condamnés de la Commune.

Depuis, Louise Michel a consacré sa vie à la propagande des idées anarchistes. Elle a fait de nombreuses conférences sur tous les points de la France.

LE VOL DE L'ARCHEVÊCHÉ D'AUCH

A la suite du vol commis à l'archevêché, une perquisition a été faite hier au domicile d'un ancien domestique de l'archevêché nommé Léon Despaux.

Elle a amené la découverte de cuillers, fourchettes et couteaux identiques à ceux qui ont été volés.

Despaux, qui avait quitté le service de l'archevêché depuis trois mois, a été mis en état d'arrestation.

La mort de M. Syveton

Les dépositions de M. Ernest Flandin, député du Calvados, et de M. Margarita, secrétaire du marquis de Dion, avaient trait à des incidents auxquels avaient été mêlées Mme Syveton et Louise Spilmacker. Aussi, M. le juge Boucard avait-il jugé utile de convoquer les deux femmes à son cabinet pour leur permettre d'approuver ou de contester les déclarations des deux témoins.

M. Flandin

C'est donc en présence de la veuve de l'ancien député du IIe arrondissement et de sa bonne que M. Flandin a raconté la visite qu'il fit le 8 décembre, jour du drame, avenue de Neuilly.

Il était 2 h. 15 quand il se présenta au domicile de M. Syveton. Il sonna à plus reprises sans obtenir de réponse. Etonné, il descendit et, pénétrant dans la loge, demanda à la concierge s'il n'y avait personne chez M. Syveton.

Celle-ci, alors, téléphona chez son locataire. Il y a, dans l'immeuble de l'avenue de Neuilly, une double installation téléphonique: l'une servant aux communications intérieures, l'autre reliant la maison avec le réseau urbain. La concierge se servit naturellement de la première; l'appareil qui y répond dans l'appartement de M. Syveton, se trouve dans l'antichambre, non loin de la cuisine.

Louise Spilmacker vint à l'appareil et pria la visiteur de monter. Aux questions de M. Flandin, elle répondit que son maître était sorti et qu'elle ne savait ni où il était allé, ni quand il rentrerait.

On n'entre pas

M. Flandin manifesta, alors, l'intention de laisser une lettre à M. Syveton, et pour l'écrire se dirigea vers le cabinet de travail.

Il avait à peine mis la main sur le bouton de la porte que Louise Spilmecker le rappelait vivement.

— Monsieur, Monsieur, criait-elle, si vous avez un mot à laisser, écrivez-le ici.

Et elle lui désignait une petite table dans l'antichambre.

Le visiteur fut un peu froissé par ces paroles. Il s'installa néanmoins à la table indiquée et entendit à ce moment comme des chuchotements provenant d'une pièce voisine.

Il écouta et distingua la voix de Mme Syveton.

Avec qui parlait-elle? Ce n'était ni avec Louise Spilmacker, puisque celle-ci était dans l'antichambre, ni avec Mme Tournadour, puisque cette femme de ménage a affirmé n'être pas sortie de la cuisine.

Le magistrat a provoqué, sur ce point curieux, la réponse de Mme Syveton.

— J'étais dans ma chambre, a-t-elle déclaré; il est probable que j'aurai laissé quelques instants la porte entr'ouverte et que M. Flandin m'aura entendue parler à mes chiens.

En ce qui concerne la « défense d'entrer » dans le cabinet de travail, la veuve de l'ancien député l'explique en disant qu'elle voulait respecter le désir de son mari; celui-ci ayant voulu réfléchir et rester seul, Mme Syveton avait donné à la bonne des ordres en conséquence.

Les visites de M. Margarita

A M. Flandin a succédé M. Félix Margarita.

Le secrétaire de M. de Dion s'est plaint tout d'abord au magistrat de l'accueil plutôt chaud qui lui avait été fait par les agents de la Sûreté chargés de la surveillance de Mme Syveton. Ceux-ci, en le voyant s'approcher du cabinet du juge d'instruction, l'en avaient écarté à coups de pied et à coups de poing. Il avait fallu l'intervention de deux gardes municipaux pour mettre fin à cette scène de brutalité.

Le jour du drame et le lendemain, le témoin ne fit pas moins de cinq visites avenue de Neuilly. De chacune il a gardé, avec l'heure exacte, un souvenir très précis.

Il se présenta d'abord à 10 heures du matin. Louise Spilmacker lui ouvrit et lui déclara que M. Syveton était sorti et qu'il déjeunerait en ville. A midi 35, M. Margarita revint: il apportait au député des renseignements sur les jurés qui devaient, le lendemain, connaître de son procès.

Il voulut, lui aussi, pénétrer dans le cabinet de travail, afin de laisser ses indications par écrit. La bonne lui en interdit l'accès. M. Margarita s'installa à la table de l'antichambre.

Il était au train de rédiger sa note quand on sonna. C'était le généralo de Pellieux qui venait demander des nouvelles de Mme Ménard. Deux secondes à peine après l'entrée de cette visiteuse, le timbre retentissait une seconde fois. La bonne allait ouvrir la porte, et Mme Syveton entrait. Elle s'entretenait quelques minutes avec Mme de Pellieux, puis prenait congé d'elle sans l'inviter à entrer dans l'appartement.

Quelques instants plus tard, M. Margarita, qui venait de terminer sa note, la remettait à la femme du député et quittait l'immeuble. Il était exactement 1 h. 15.

Sur le nouvelle du tragique événement, il était de retour vers 6 heures. Il vit M. Syveton mort, étendu sur le lit, un crucifix sur la poitrine. Les traits étaient livides, mais calmes. Au-dessus de l'arcade sourcilière se détachait en section nette une blessure qui semblait avoir été faite à l'aide d'un instrument tranchant.

Le lendemain, à 1 heure de l'après-midi, M. Margarita retourna avenue de Neuilly avec le Dr Cachet. A cette visite, le témoin prit dans le pot à tabac de M. Syveton du tabac qu'il remit au Dr Péchin pour que celui-ci l'analysât.

Enfin, revenu une dernière fois à 6 heures, M. Margarita trouva M. Alphonse Ménard et lui fit part des soupçons qu'il avait conçus. M. Ménard répondit que c'était à la justice de mener l'enquête.

Mme Syveton, invitée à répondre à M. Margarita, a été prise d'une crise de larmes. Elle n'a élevé qu'une contestation, à savoir qu'elle était rentrée chez elle à midi 20, c'est-à-dire plus d'un quart d'heure avant l'heure indiquée par le témoin.

Le coffre-fort de Syveton

Ce matin, à 10 heures, a eu lieu, en présence de Mme Syveton, de Me Faye, son notaire; de Me Dessouchas, avoué à la Patrie française; de Me Gieules, avoué de la partie civile; de M. Henri Dausset, délégué de la Patrie française; de M. Hamard, chef de la Sûreté, et d'un haut fonctionnaire de la banque, l'ouverture du coffre-fort que possédait Gabriel Syveton dans les sous-sols du siège central du Crédit lyonnais, boulevard des Italiens.

Le coffre-fort qui porte le numéro 505, case B, ne contenait, d'ailleurs, aucune valeur, titres ou numéraire, et fort peu de papiers dont l'inventaire a été dressé immédiatement, ne présentaient, d'ailleurs, aucun intérêt pour la marche de l'affaire. Ils consistaient en des journaux, des factures d'imprimeurs. M. Hamard, l'inventaire une fois dressé, les a d'ailleurs saisis pour les soumettre à M. Boucard, qui en fera l'examen détaillé.

Dans une serviette en moleskine se trouvait un reçu de 1000 francs, reliquat du compte des dernières élections.

Les scellés enlevés ont ensuite été remis par ses soins.

M. Henri Dausset a vivement protesté contre cette saisie, les documents emportés par M. Hamard n'étant d'aucune utilité pour la marche de l'instruction et étant, au contraire, des documents d'ordre politique, il a déclaré que la saisie faite était pour le moins absolument inutile, M. Boucard pouvant très bien se transporter en personne au Crédit lyonnais et faire sur place l'examen des papiers.

Autour de l'instruction

Le procureur général, M. Bulot, n'a pas fait droit à la requête de Me Joseph Menard qui avait demandé l'autorisation de faire copier le dossier.

M. Bulot a prétendu que cela ne serait que prolonger l'instruction.

L'avocat de M. Syveton père va donc être forcé de prendre des notes lui-même pour la rédaction du mémoire qu'il se propose de présenter devant la Chambre des mises en accusation en cas d'ordonnance de non-lieu. Me Menard sera aidé dans ce travail par ses deux secrétaires, Mes Pollet et Godemart.

A Anvers

On annonce que le retard dans l'établissement de l'inventaire des valeurs et papiers contenus dans le coffre-fort de la banque d'Anvers est provoqué par un désaccord assez grave qui vient de surgir entre le Parquet de la Seine et le Parquet d'Anvers à la suite de l'arrivée d'une nouvelle Commission rogatoire au sujet de l'ouverture du coffre-fort. Le Parquet d'Anvers, après une conférence entre M. Berré, procureur du roi, et le juge Maquinay, a décidé de surseoir à son exécution.

LES FICHES DE LA DÉLATION

C'est encore Guéneau, le sous-préfet honoraire, qui continue aujourd'hui sa vilaine besogne.

Nous l'analysons:

Général de brigade *Poforat de Billy*. Clérical. Très insignifiant à tout autre point de vue.

Woirhaye, colonel, 85e d'infanterie. Parfait jésuite, dangereux pour les républicains et pour la République.

Garnier, lieutenant-colonel, 85e d'infanterie. Ouvertement clérical. Affecte autant de mépris pour les institutions républicaines que de dédain pour les magistrats, les fonctionnaires et les officiers républicains, avec qui il ne veut avoir aucun rapport, même mondain. Plus qu'une nullité militaire.

Lambert, commandant, 85e d'infanterie. Clérical; usé à fond.

Bourdier, commandant, 85e d'infanterie. Parfait clérical. (*Ici une diffamation.*). Et qui a tous les points de vue.

Jannin, commandant, 85e d'infanterie. Catholique pratiquant et paraissant sincère. Avocat plus qu'officier.

De Courson de Villeneuve, colonel, 13e d'infanterie. Pas républicain à coup sûr; clérical; mais, en somme, poli et correct, quoique fort mal disposé envers les républicains.

Morgain, lieutenant-colonel, 13e d'infanterie. Opinions philosophiques très équilibristes. Se donne en ce moment comme républicain.

Baguerey, commandant, 13e d'infanterie. Est du parti des gens qui ont une bonne coupe de veston et qui conduisent bien en tilbury, au demeurant nationaliste avéré.

Treymuller, lieutenant-colonel, 13e d'infanterie. Nommé récemment colonel au 129e; a pu passer pour républicain; bonnes relations avec le préfet, frère du général; mais, en somme, fortement conservateur et aimant les particuliers chez ses invités.

AUTOUR DE LA DÉLATION

La protestation des légionnaires

Le nombre des protestataires grossit toujours. Voici une nouvelle liste plus longue que les précédentes:

MM. le marquis de Vogüé, de l'Académie française, ancien ambassadeur; Augustin Chaboi, maître de forges; A. Bernier, intendant général en retraite; général des Gerets, vice-amiral Bienaimé, comte de Franqueville, membre et ancien président de l'Institut de France; général Caller, général Villatte, Meyer, vice-président honoraire du tribunal civil de la Seine, Octave Haënser, manufacturier; général Boisgard, général Feverot de Kerbrech, général Costes, Roger de Beauvoir, publiciste; Albigot, capitaine de vaisseau en retraite; général Vellentin, colonel Paget, en retraite; général Martin, général Chariot, Léon Barillot, artiste peintre.

Amédée Hédin, directeur honoraire de l'Ecole nationale des beaux-arts de Lyon; général Fleury, général Vuillemenot, colonel Escudier, colonel Bougon, S. Feuchar, vétérinaire principal, inspecteur de 1re classe en retraite; général baron de Pierre, Lecoq de Boisbaudran, correspondant de l'Institut; V. Lagrec, capitaine de frégate de réserve; commandant d'artillerie Mathis, en retraite; capitaine P. Veillent, en retraite; capitaine L.-F. Lebeau, en retraite; Armengaud aîné, ingénieur-conseil; Pellet, chef d'escadron.

Darcets, membre de l'Institut, conseiller honoraire à la Cour de cassation; Dr Gaston, à Nice; Frédéric Ladret, ancien préfet; général Gebhardt; général Kessler, Dr Mermonier, J. Pommier, E. Ricard, conseiller honoraire à la Cour d'appel de Paris; A. Leder, un père, maître de l'Incoa (Vengeur); Charron, ancien fonctionnaire des chemins de fer; général Combariéu, Dr Oebillet, Rigal, président de Chambre honoraire à la Cour de Riom; Alain Chartier, ancien vice-président du Conseil général du Nord; Orimpral, conseiller honoraire à la Cour des comptes; général Wernet, commandants Rivoire et Chevillard, général Swiney, général de Oestin, A. Otrard, receveur des finances, en retraite.

A. Chevrie, graveur d'art, volontaire de 1870; Georges Vuillemin, ingénieur des mines; Edmond Hudelist, ancien secrétaire d'ambassade; Jules Cheffelle, avoué à Paris, décoré pour faits de guerre en janvier 1871; Audiat, président de Chambre honoraire à la Cour d'appel de Nancy; Gustave Virat, président de l'Union des Syndicats de la boulangerie française, président des anciens militaires du 120e d'infanterie; D'Hérisson, ministre plénipotentiaire; Aubertin, maître des requêtes honoraire au Conseil d'Etat; Emile Tourneyssen, ancien secrétaire-général de l'exploitation à l'Exposition de 1889; C. Judici, président d'honneur de la Société des anciens officiers du département de la Côte-d'Or.

Brendin, membre du Conseil supérieur de l'agriculture, conseiller général de Seine-et-Marne; Aymard, commissaire de police de Paris en retraite; A. Pentaine, inspecteur général honoraire des ponts et chaussées; Dr Léon Simon, Léopold Cachet, président de la Chambre de commerce d'Aubenas; Alfred Jaubert, trésorier payeur général honoraire; lieutenant-colonel Dufon, commandant le 144e territorial à Tarbes; Clemenceau de Saint-Julien, ancien directeur de l'octroi de Paris; Louis Fantras, ancien inspecteur des forêts, commandant d'infanterie territoriale; H. de Clermont, Paul Fould, ancien maître des requêtes au Conseil d'Etat; commandant Champierre, Antonin Hemoux, consul général de France retraité; De Quisement, inspecteur général honoraire des haras; Roger Jeardels, artiste peintre, maire de Reuil; De Ripert-Mencier, ministre plénipotentiaire de 1re classe en retraite; Goury du Roslan, ancien premier secrétaire d'ambassade, conseiller général de Loir-et-Cher.

Voici une autre liste de protestataires habitant Rennes:

Grands-officiers. — MM. de Saint-Germain, général de division du cadre de réserve, sénateur d'Ille-et-Vilaine; de Longuemar, général de division du cadre de réserve, ancien commandant du 5e corps.

Commandeurs, MM. Marcille, général de division en retraite; Kœgler, général de division du cadre de réserve; comte Fleuriot de Langle, contre-amiral en retraite.

Officiers. — MM. Pinault, sénateur-maire de Rennes; de Geyar d'Orth, général de brigade du cadre de réserve; Demeion, colonel d'artillerie en retraite; Claret de la Touche, colonel d'artillerie en retraite; Louis, lieutenant-colonel de cavalerie en retraite.

Chevaliers. — MM. Legoerd de la Byriaid, conseiller honoraire à la Cour de Paris, ancien procureur général; comte de Dezerseul, ancien officier supérieur; comte de Laberthe, lieutenant-colonel commandant le 15e régiment de marche.

Partes, ancien préfet, ancien député d'Ille-et-Vilaine; Desormeaux, chef d'escadron d'artillerie en retraite; Lefrère, officier d'administration de 1re classe du service de santé en retraite; Oerin, soldat en 1er d'artillerie en retraite, emprnta (bataille d'Orléans, 11 octobre 1870).

Une rectification

M. Albert Joliet, conservateur du musée de Dijon, frère du préfet-délateur de la Vienne, dont on avait publié le nom parmi les protestataires, fait savoir à la France entière qu'on a fait de son nom un usage abusif. Il est, au contraire, plein d'admiration pour son parent.

Le cas du délateur Bégnicourt

La Commission désignée par le général Florentin pour faire une enquête sur le cas du délateur Bégnicourt, de Saint-Quentin, et composée du lieutenant-colonel Becquey-Beaupré, officier de la Légion d'honneur, du commandant d'artillerie Briard, officier, et de M. Jules Legras, agriculteur, chevalier, s'est rendue hier à Saint-Quentin et a siégé à l'Hôtel de Ville.

On sait que, une première fois, M. Bégnicourt avait refusé de comparaître devant la Commission, alléguant qu'il avait saisi les tribunaux d'une plainte contre le *Figaro* et qu'il convenait d'en attendre l'issue.

Le *Figaro*, en reproduisant la photographie d'une fiche entièrement écrite et signée par M. Bégnicourt, a fourni la preuve des délations de l'ancien commandant en retraite de Saint-Quentin et permis à la Commission d'enquête, ainsi munie d'un document probant, de ne pas souscrire aux délais escomptés par la délateur.

Mais, hier encore, M. Bégnicourt s'est abstenu de comparaître. Il a fait remettre aux membres de la Commission d'enquête de la Légion d'honneur, par le maire de Saint-Quentin, une lettre dans laquelle il s'abrite, une fois encore, derrière le procès intenté au *Figaro*.

La Commission d'enquête, après avoir rédigé un procès-verbal, a levé sa séance. Il n'est pas douteux qu'une décision soit prise incessamment en ce qui concerne M. Bégnicourt.

Autrefois et aujourd'hui

Lorsque l'inspecteur de la Sûreté Rossignol, la gorge trouée de deux coups de couteau, se cramponna au bras de son assassin, l'incendiaire Duval, et le maintint jusqu'à l'arrivée des gardiens de la paix, il fut question de récompenser tant de dévouement et d'énergie par la croix de la Légion d'honneur.

Mais on hésita à décorer un policier, et Rossignol n'eut qu'une médaille.....

Aujourd'hui, pour quelques fiches dénonciatrices et calomnieuses, envoyées au secret sur un général ou un commandant, un mouchard volontaire obtient le ruban rouge.

On est heureux de dédier cette remarque à M. Bouffandeau, l'adjoint de M. Vadecard, à la boutonnière duquel M. Combes vient d'attacher le ruban rouge.

A la Ligue des Droits de l'homme

M. Desvergnes, notaire, ancien maire d'Aubeterre, vice-président de la Ligue des Droits de l'homme, section d'Angoulême, vient d'adresser sa démission au Comité central de la Ligue avec lequel il se déclare en complet désaccord sur l'œuvre de délation.

POUR EMBÊTER LES SACRISTAINS

Les blocards aiment le peuple. Oh! mais ils l'aiment! Vous ne vous figurez pas ce qu'ils l'aiment! Les humbles, les petits, les besogneux, les travailleurs modestes, les prolétaires, ils n'ont que ça à la bouche, preuve infaillible, n'est-ce pas? qu'ils n'ont que ça dans le cœur.

C'est peut-être pour cela qu'ils ont fait la loi sur les inhumations, laquelle va se traduire, d'un bout de la France à l'autre, par des renvois de sacristains.

D'ores et déjà, en effet, des Fabriques annoncent que, n'ayant plus le sou, elles seront forcées de faire des économies, et c'est le pauvre bedeau qui écopera.

Le berger de Virgile rendait grâce à l'empereur Auguste qui lui faisait des loisirs. C'est au « bloc », cette fois, que les employés d'églises pourront rendre grâce.

Le « bloc » s'est dit: « Les sacristains sont de pauvres diables. Si on faisait quelque chose pour eux? »

Et on les fourre dehors, ou plutôt — raffinement délicat — on oblige la Fabrique à les mettre dehors en coupant les vivres aux fabriciens.

Les sacristains sans travail n'auront pas même la ressource d'aller tendre la main chez nos grands leaders socialistes. Ces gens-là ont trop de larbins bien stylés pour défendre leurs confortables appartements contre ces invasions de barbares.

Le « bloc », par la même mesure, conjure un redoutable danger.

Il diminue le nombre des suisses, et, par conséquent, celui des hallebardes. Le jacobin, d'abord, n'a jamais aimé les suisses. Sous Louis XVI, il les massacrait; aujourd'hui, il les effame. En outre, cette hallebarde, arme essentiellement offensive, a de quoi offusquer ceux dont le métier est de sauver la République trois cent soixante-cinq fois par an. Qui pourrait dire ce qui arriverait si tous les suisses de France, avec leurs hallebardes, se réunissaient sur la place de la Concorde, un jour de grande séance ministérielle au Palais-Bourbon! M. Déroulède n'aurait qu'à paraître, et nous serions dans de beaux draps!

Donc, « plus de hallebardes! » comme disait Charles X. Nos révolutionnaires aiment ainsi à faire revivre, de temps à autre, les formules monarchiques. Suisses, bedeaux, sacristains, tout cela ira grossir la sainte armée du chômage, et le grand jour du chambardement n'en arrivera que plus tôt.

Mais le sacristain est un Protée qui prend des formes innombrables. Il s'élève parfois, sous le tricorne, à la taille d'un tambour-major, et il se réduit, sous le surplis brodé, à la taille d'un petit bonhomme. On l'appelle alors enfant de chœur.

Aux petits enfants de chœur, comme aux grands suisses, les législateurs croque-morts disent: « Allez-vous-en! »

Car le « bloc » aime les arts. Oh! mais il les aime. Vous ne vous figurez pas comme il les aime! L'idéal, l'esthétique, l'embellissement de l'âme populaire, l'éducation par le beau: voilà encore de beaux dadas de leur écurie.

N'ont-ils pas fait une vaste réclame à un compositeur qui organisait naguère une « œuvre » pour envoyer au théâtre, gratis, les petites ouvrières et contribuer ainsi, par ces sorties nocturnes, à leur perfectionnement moral?

Ceci étant, nul ne saurait s'étonner de la tendresse montrée par ces gens-là pour les maîtrises.

Car des maîtrises vont disparaître, c'est à peu près sûr. La formation musicale coûte cher. Telle Fabrique, désormais privée du plus clair de ses revenus, va se voir réduite à licencier ces gentils petits chanteurs dont la voix pure et angélique élevait si harmonieusement les âmes vers le ciel. Et des chantres s'en iront aussi, condamnés à ne plus tirer parti de leur voix. Et des organistes devront aussi dire bonsoir à leurs orgues, des soufflerons à leurs soufflets. Un silence de mort se fera sous certaines voûtes, sous lesquelles non seulement les « dévots », mais des artistes profanes, ouvraient une oreille ravie. Qu'importe! tout cela n'empêchera pas les orateurs du « bloc », dans les grandes circonstances, d'exalter avec une émotion bien sentie et une pompe touchante, tout ce que nos gouvernants ont fait pour les arts.

Et pendant que des humbles volent s'évanouir leur gagne-pain, des liquidateurs et des avocats, c'est-à-dire de gros messieurs, des bourgeois cossus, volent s'arrondir chaque jour leur fortune, méthodiquement gonflée de tout ce que l'on soutire aux Congrégations. Voilà ceux dont le « bloc » se soucie, ceux dont il tient à remplir l'escarcelle. Sacristains, bedeaux, chantres, enfants de chœur et autres aristocrates, instruisez-vous.

MIETTES

Dans son isolement et sa désolation, lorsque son visage était gonflé à force de pleurer, comme il le dit lui-même, le grand homme Job trouvait sa force et sa consolation dans cette pensée que le Seigneur connaissait ses souffrances. Plein d'une sainte confiance, il s'écriait: *Quand je marcherais au milieu de l'ombre de la mort, je ne craindrais aucun mal, parce que vous êtes avec moi, Seigneur.*

Nos amis défunts

M. LE CHANOINE HENRI ARDANT

M. le chanoine Henri Ardant, vicaire général de Limoges, secrétaire général de l'évêché, décédé dans la nuit du 9 au 10 janvier, à 64 ans.

M. le chanoine Henri Ardant était l'oncle de M. le ch